

EDITORIAL



J'ai intégré la Caisse des dépôts en 2012, après 10 ans d'activité au sein de Pôle emploi où j'exerçais des missions opérationnelles d'encadrement d'agences locales (Lille, Roubaix, Tourcoing). J'ai également occupé des fonctions de Responsable/Directrice des ressources humaines dans le secteur de la restauration collective et de la santé au sein de groupes privés. Les problématiques d'emploi ont toujours été au cœur de mes centres d'intérêt professionnels. Mes premières missions à la Caisse des dépôts ont été axées vers le développement économique des territoires, notamment au travers du programme Action cœur de ville ou du renouvellement urbain. L'intérêt général oriente les missions de la Caisse des Dépôts et de la Banque des territoires.

Depuis 2005, le champ du handicap a été soutenu par des politiques publiques volontaristes, c'est un progrès notable. Mes précédentes fonctions dans le secteur public de l'emploi m'avaient amenée à travailler sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. En entreprise, j'avais menée une politique handicap en négociant un conventionnement avec l'Etat et l'Agefiph pour deux cliniques privées. Ma nouvelle mission de représentante du FIPHP pour les Hauts-de-France s'inscrit dans un parcours professionnel lié à l'inclusion.

Le FIPHP fête ses 15 ans d'existence, cette année est une année anniversaire. Toutefois 2020 est également marquée par une crise sanitaire majeure que le FIPHP a accompagné en proposant des mesures d'aide au télétravail des agents et des apprentis. Hormis ces aspects conjoncturels, il m'appartiendra, en lien avec le travail mené par mon prédécesseur, de continuer à développer des conventionnements avec les employeurs de la sphère publique et ainsi de soutenir la structuration des politiques handicap de ces établissements, mais également de contribuer au développement de l'apprentissage qui est un de nos sujets majeurs. La mission de la Directrice territoriale du FIPHP est également une mission partenariale avec les différents acteurs du secteur de l'emploi et du handicap et je m'y emploierai pleinement.

Ma nomination le 15 mars dernier a été marquée par le début du confinement... J'ai donc particulièrement hâte d'aller à la rencontre de mes interlocuteurs et de pouvoir m'engager à leurs côtés afin de contribuer à l'intégration et au maintien des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.

Isabelle CHAVOT
Directrice Territoriale au Handicap
FIPHP pour les Hauts-de-France

LE HANDI-PACTE

Programme d'animation du mois de Juin

Information/sensibilisation des conseillers Cap emploi

Afin d'apporter une meilleure visibilité du fonctionnement de la Fonction publique et de faciliter les relations avec les employeurs des trois versants de la Fonction publique, nous organisons deux modules d'information à destination des conseillers Cap Emploi :

Module 1 : Panorama de la Fonction publique

- Lundi 8 juin de 14h à 15h.

Module 2 : Information sur le catalogue des interventions du FIPHP

- Lundi 15 juin de 14h à 15h.

Webinaire sur l'apprentissage

Point d'étape sur les dernières évolutions réglementaires liées à l'apprentissage, les aides du FIPHP en lien avec la thématique et la sécurisation du parcours de formation.

Ce webinaire est à destination des employeurs publics, CFA et conseillers à l'emploi.

- Mardi 16 juin à 10h.

Visio-conférence sur le Trouble du Spectre de l'Autisme

Sensibilisation au Trouble du Spectre de l'Autisme pour mieux comprendre ses conséquences et impacts en milieu professionnel

Intervenant : Josef SCHOVANEK, écrivain, conférencier et docteur en philosophie.

- 1^{ère} partie : Vendredi 19 juin à 9h30

Présentation des partenaires, témoignages employeurs et présentation du Kit'Com du CRA sur la thématique de l'autisme

- 2^{ème} partie : Lundi 22 juin à 14h

Contact Handi-Pacte
Fleur SANNIER
03 61 58 83 35
handipacte@apradis.eu

Trois nouvelles dispositions concernant les agents en situation de handicap sont entrées en vigueur début mai 2020 : portabilité des équipements, dérogation aux règles de concours, recrutement et examens ainsi qu'une possibilité de titularisation pour les apprentis en situation de handicap.

Portabilité des équipements du poste de travail

La portabilité des équipements du poste de travail des agents en situation de handicap lors d'une mobilité (changement de poste, mutation, changement d'administration employeuse) est possible. Elle doit représenter un coût inférieur à celui qui résulterait de l'adaptation du nouveau poste de travail. Ce coût est à la charge de l'administration d'accueil.

Dérogations aux règles normales de déroulement des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des candidats en situation de handicap

Les aides humaines et techniques ainsi que les aménagements en faveur des candidats aux concours, aux procédures de recrutement et aux examens sont

accordées à l'appui de la production d'un certificat médical établi par un médecin agréé moins de six mois avant les épreuves. La date limite de production de ce document ne peut être inférieure à trois semaines du début du déroulement des épreuves.

Titularisation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage

Cette possibilité de titularisation est conduite à titre expérimental pendant une durée de cinq ans à compter de la publication de la loi « Transformation de la Fonction Publique », soit jusqu'au 7 août 2024. Elle ne concerne que les apprentis du secteur public non industriel et commercial bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les trois versants.

En savoir plus :

- Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 (portabilité et dérogations)
- Décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 (titularisation)

Prolongation de la campagne de déclaration annuelle du FIPHFP jusqu'au 30 juin 2020 !

Le FIPHFP, conscient des difficultés rencontrées par les employeurs publics dans cette période, a souhaité prendre des dispositions visant à assouplir les délais afin de tenir compte de l'impact de la période de confinement et a notamment prolongé la campagne de déclaration **jusqu'au 30 juin 2020**.

Afin de vous aider dans la saisie de votre déclaration, des présentations thématiques de la déclaration sont à votre disposition sur le site du FIPHFP.
www.fiphfp.fr

AGENDA

- ✓ Lundi 8 Juin à 14h - Webinaire panorama de la Fonction publique à destination des Cap emploi.
- ✓ Lundi 15 Juin à 14h - Webinaire d'information sur le catalogue des interventions du FIPHFP à destination des Cap emploi.
- ✓ Mardi 16 Juin à 10h - Webinaire sur l'apprentissage : Dernières évolutions réglementaires et sécurisation du parcours.
- ✓ Vendredi 19 Juin à 9h30 - Visio-conférence 1^{ère} partie : Sensibilisation au Trouble du Spectre de l'Autisme pour mieux comprendre ses conséquences et impacts en milieu professionnel en présence de Josef Schovanec.
- ✓ lundi 22 Juin à 14h00 - Visio-conférence 2^{nde} partie : Table ronde virtuelle (témoignages, partenaires, présentation du Kit'Com du CRA), en présence de Josef Schovanec.